



Communiqué de presse

Saint-Denis, le 13 mars 2018

Dengue à La Réunion : la Préfecture et l'ARS OI mobilisent l'ensemble des acteurs de la lutte anti-vectorielle

La Réunion connaît depuis le début de l'année une augmentation importante du nombre de cas de dengue. Malgré la forte mobilisation du service de lutte anti-vectorielle de l'ARS OI, la circulation du virus de la dengue, d'abord limitée en début d'année à quelques zones actives sur les communes de Saint-Paul et de Saint Pierre, connaît à présent une **propagation dans plusieurs foyers de la commune de Saint-Paul et un début de circulation sur d'autres communes de l'Ouest et du Sud de l'île (Saint-Pierre, le Tampon, Le Port, La Possession, Saint-Leu...)**. Le 28 février 2018, l'ARS OI a décidé d'activer le niveau 2B du dispositif ORSEC de lutte contre les arboviroses, qui prévoit notamment un **renforcement des actions de lutte anti-vectorielle**. C'est dans ce cadre que le Préfet de La Réunion réunit ce mardi 13 mars l'ensemble des partenaires institutionnels concernés, dans le cadre du Groupement d'intérêt public - lutte anti-vectorielle (GIP-LAV), afin de décider des actions à mettre en œuvre pour éviter une épidémie de grande ampleur sur l'ensemble du territoire.

➤ Situation épidémiologique au 13 mars 2018

Au cours de la semaine dernière (du 5 au 11 mars), 131 cas ont été confirmés, portant à 324 le nombre total de cas autochtones signalés en 2018. L'épidémie de dengue en cours prend de l'ampleur dans l'ouest et s'étend aux communes de l'ouest et du sud. Les cas se répartissent dans des zones de circulation active connues mais également de manière isolée dans de nouvelles zones :

Dans l'Ouest :

- Saint-Paul : Bois de Nèfles et La Plaine, Gare routière et Étang, Jacquot, Le Ruisseau, Plateau Caillou, Grande Fontaine, Bellemène
- Saint-Gilles-les-Bains : Boucan Canot, Carosse, Grand-Fond
- La Possession
- Le Port : Rivière des Galets et centre-ville
- Saint-Leu : Pointe des Châteaux

Dans le sud :

- Saint-Pierre : Ravine Blanche, Bois d'Olives

Des cas isolés sont également mis en évidence dans les communes de l'ouest et le sud de l'île. Au total, 418 cas ont été signalés depuis le début de la circulation de la dengue en début d'année 2017, dont 24 hospitalisations (12 en 2018).

Par conséquent, l'ARS Océan Indien **maintient le niveau 2B** du dispositif ORSEC de lutte contre les arboviroses (« Intensification de la circulation virale autochtone et risque d'évolution vers une épidémie »).

Les conditions météorologiques, particulièrement les fortes pluies depuis le début de l'année, sont propices au développement du moustique vecteur. **Les prochaines semaines sont donc essentielles pour contenir la diffusion de la dengue par une action collective et coordonnée.**

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 74 34 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974



➤ Mobilisation des acteurs : le Préfet réunit le GIP-LAV le 13 mars 2018

• **Le GIP-LAV : quels acteurs et quelle mission ?**

Le groupement d'intérêt public - lutte anti-vectorielle (GIP-LAV) a été créé par arrêté préfectoral en octobre 2006, en pleine épidémie de chikungunya, dans l'objectif de coordonner les actions des différents partenaires qui interviennent de façon directe ou indirecte dans la lutte contre les moustiques vecteurs.

En cas d'épidémie, il constitue la structure de réponse pour les actions de lutte anti-vectorielle à l'échelle du département. Il est constitué des institutions suivantes : l'État, l'ARS OI, le conseil régional, le conseil départemental, l'association des maires, les 24 communes et les 5 intercommunalités du département.

Présidé par le préfet de La Réunion, il décide de la politique générale de prévention des maladies vectorielles, et des stratégies d'action retenues pour la lutte anti-vectorielle. Le GIP-LAV s'appuie sur les missions menées au quotidien par le service de lutte anti-vectorielle de l'ARS OI, complétées par les activités des communes et des intercommunalités en matière de gestion des déchets et de maintien de l'hygiène du milieu.

• **Une mobilisation collective nécessaire et coordonnée**

À l'occasion de cette réunion du comité d'administration du GIP-LAV, le directeur de cabinet représentant le préfet de la Réunion et le directeur général de l'ARS OI ont rappelé la nécessité d'une mobilisation collective et coordonnée pour éviter une diffusion du virus à l'ensemble de l'île, par :

- x le **renforcement des actions de salubrité publique** par les services techniques communaux et intercommunaux sur l'ensemble de l'île et plus particulièrement au sein des zones de circulation actives du virus de la dengue ;
- x le **développement d'actions de communication et de sensibilisation** du public ;
- x la **préparation à l'activation de renforts supplémentaires** en soutien des opérations de lutte anti-vectorielle sur le terrain en cas de passage en phase épidémique.

• **Le dispositif de renfort**

Les membres du GIP-LAV se sont engagés au cours de cette séance à renforcer le dispositif de lutte anti-vectorielle actuellement en place. A cet effet, l'État et le conseil régional ont indiqué réorienter dès à présent certains dispositifs existants pour renforcer les actions de salubrité publique dans les quartiers concernés. Sont ainsi identifiées les associations bénéficiaires de contrats aidés mobilisées dans le cadre de la prévention contre les moustiques vecteurs de maladie dans les ravines et le dispositif « emplois verts » piloté par le conseil régional. Ces moyens supplémentaires permettront de démultiplier les actions d'élimination des gîtes larvaires que ce soit sur le domaine public ou dans les cours et jardins des particuliers, en priorité dans les zones de circulation du virus. Ils permettront également de renforcer les actions de communication et de mobilisation sociale au plus près des habitants des quartiers concernés.

En complément, le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) a mobilisé 40 pompiers pour des opérations de sensibilisation et de traitement au sein des foyers de dengue identifiés sur la commune de Saint-Paul. En formation cette semaine, ils seront déployés sur le terrain en début de semaine prochaine.

La Croix-Rouge française apportera également sa contribution au dispositif dans les semaines à venir avec la mise à disposition les samedi matin d'une vingtaine de bénévoles sur les communes de Saint-Paul et Saint-Pierre.

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 74 34 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974



➤ Rappel des recommandations à la population

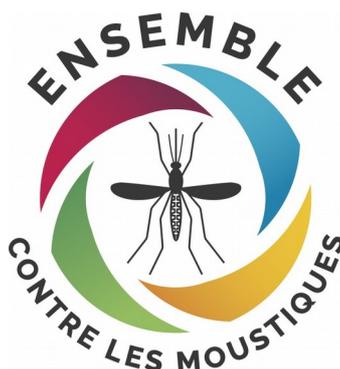
Malgré les passages répétés des services de l'ARS OI et de ses partenaires chez les particuliers, il est régulièrement constaté que certains habitants **continuent de créer des situations à risque dans leur environnement**. Ainsi, on retrouve dans les jardins et cours des particuliers dans les quartiers concernés :

- x des récipients en eau (soucoupes, pot, vases, etc) ;
- x des amas de déchets (notamment encombrants et déchets verts) déposés en dehors des dates prévues de collecte.

Ces comportements favorisent la **prolifération des moustiques** et donc les **risques de transmission de la dengue**. Aussi, il est rappelé à tous l'importance de mettre en œuvre les gestes de prévention :

- **Éliminez les gîtes larvaires** dans votre environnement ;
- **Protégez-vous des piqûres de moustiques** ;
- **Consultez rapidement un médecin**, en cas d'apparition de fièvre, éventuellement associée à des maux de tête, douleurs musculaires, éruptions cutanées...

Cette lutte collective est le moyen le plus efficace pour éviter la survenue d'une épidémie.



Contacts presse :

ARS OI, Huguette YONG-FONG
Tél. : 02 62 93 94 94 - Port : 06 92 65 48 66
Courriel : huguette.yong-fong@ars.sante.fr

Préfecture de La Réunion
Service régional de la communication interministérielle
Tél. : 02 62 40 74 18 / 74 19
Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr

